

PROCES VERBAL
REUNION DE CONSEIL MUNICIPAL
11 FEVRIER 2021

Convocation : 04/02/2021	Le jeudi 11 février 2021 à 20h00 les membres du Conseil municipal dûment convoqués par Madame le Maire, Christine ORTEGAT se sont réunis à la mairie.
Etaient Présents :	Mme ORTEGAT Christine, M. GRAVELLE François, M.BIENAIME Gérard, M.ELOY Gérard, M.STACKLER Laurent, M.MISER Philippe Mme ROGER Camille, M.PARPAILLON Nicolas, M.ROUGEAUX Maxime, Mme LECLERCQ Christine, M.COUTARD Michel.
Secrétaire de séance :	Madame LECLERCQ Christine

1-APPROBATION DU PROCES VERBAL

Le procès-verbal de la réunion du 3 novembre 2021 est approuvé à l'unanimité des présents.

2- COMPTES RENDUS DES RÉUNIONS DES COMMISSIONS ET REPRESENTATIONS EXTERIEURES

COMMISSIONS INTERNES

Commission communication : 8 décembre 2020 :

Etude d'une trame pour le journal et pour le site internet. Site internet fonctionnel au 03 janvier 2021.

Commission des travaux : 17 novembre 2020

Etude des différents devis reçus et tri des priorités. Rendez-vous à prendre avec le SE-60 pour diagnostic pour envisager différents scénarios.

« Petits chantiers » à lancer : marches devant la mairie, mur du cimetière. Chercher ce qu'il en est du dossier « accessibilité » pour décider que faire pour les marches de l'église. Gros chantier : mur d'enceinte de la mairie, joints de la mairie, fenêtres et volets à changer. Quid de l'isolation ? Dépendra de ce que va devenir le bâtiment car conséquences sur la plomberie. Chaudière ? Ensemble à revoir ???

COMMISSIONS EXTERNES :

ADTO : réunion le 16 décembre 2020 présence de M.GRAVELLE

Approbation de la fusion par absorption de l'Assistance Départementale pour les Territoires de l'Oise (ADTO) par la Société d'Aménagement de l'Oise (SAO) et du traité de fusion- Connaissance prise du rapport du Conseil d'administration- Constatation faite de la levée des conditions suspensives liées à la fusion.

SIEAB : Réunion le 16 mars 2020- Présence des délégués M.BIENAIME.M.COUTARD

Rapport annuel sur le prix et la qualité de l'eau 2019

- un prix de l'eau en légère hausse pour une consommation moyenne de 120m³ : 2,83 euros au 01/01/2019 et 2,86 euros au 01/01/2020
- des travaux de renouvellement de canalisations conséquents : 9.63 km sur un réseau d'alimentation de 669 km (hors branchements)
- notre taux de renouvellement du réseau passe à 0.63 % contre 0.48 % en 2018 ; ce taux est calculé sur la moyenne des 5 dernières années des renouvellements effectués.
- Suppression des branchements en plomb existants : au 1^{er} janvier 2019, il restait 54 branchements connus à modifier ; il n'en reste aucun au 1^{er} janvier 2020.
- des prélèvements conformes en qualité (eau production et distribution)
- un rendement du réseau de distribution en progression : 86,1 % de l'eau pompée est vendue contre 85,2 % en 2018
- un volume prélevé à la hausse : + 4.69 %

- une consommation d'eau par habitant qui stagne à 105 l/hab/jour contre 106 l/hab/jour en 2018
- une dette en capital qui continue à se réduire, liée à l'absence d'emprunt nouveau depuis 2008. Elle est pour le budget eau potable de 5 661 164 euros au 31/12/2019 et nulle pour le budget incendie du fait du remboursement anticipé des prêts existants ; ceci pour permettre l'arrêt de la compétence investissement dans le domaine de la défense incendie au 31/12/2019 conformément à l'arrêté préfectoral du 19 juillet 2019 entérinant l'arrêt de la compétence investissement en défense incendie au 31 décembre 2019.

Surcoût Covid

VEOLIA, délégataire, a été contraint de mettre en œuvre d'importantes mesures d'adaptation. La continuité du service public a été assurée. Il n'y a eu aucune rupture de l'alimentation en eau, les limites et les références de qualité de l'eau potable ont toujours été respectées. Un surcoût reste à la charge de la collectivité au regard du nombre d'heures réalisées en imputation directe sur le contrat par les agents d'exploitation.

A titre indicatif 54 agents sont intervenus sur le Syndicat depuis le 11 mai 2020 pour un total d'environ 755 jours. Le coût journalier est de 19,18 €/j/opé, ce qui donne un montant total estimatif de 14 477,67 euros pour l'année 2020.

Situation budgétaire 2020

Point budgétaire et rappel sur les amortissements : Jusqu'il y a 6 ans, aucune opération sur les amortissements n'avait été réellement effectuée. Il s'agissait « d'amortissement forfaitaire » sans aucune affectation propre..

Il faut amortir les travaux et les subventions. On puise au fur et à mesure dans le « réservoir » pour solder des amortissements et tout se fait en collaboration avec la Trésorerie. La charge de travail est lourde.

Point sur les emprunts

Il est constaté une baisse régulière des emprunts, notre capacité de désendettement est de – de 3 ans.

Au vu du montant des travaux à réaliser, il sera toujours possible de recourir à un nouvel emprunt si nécessaire.

Point budgétaire sur le budget annexe – défense incendie

Il est rappelé qu'il n'y a plus que la section de fonctionnement dans ce budget. Jusqu'en 2019, le SIEAB assurait la réalisation des travaux de mise aux normes de la défense incendie des communes.

A la section de fonctionnement dépenses, on retrouve la ligne pour l'entretien des hydrants (assuré par VEOLIA jusqu'en 2025) et en recettes la contribution fiscalisée ou défiscalisée des communes.

PLUIh : Madame le Maire informe qu'une mise au point a été effectuée avec la CCPV sur la zone non incluse dans le PLUIh par rapport à la carte communale précédente (parcelle bout rue Prud'homme-vers Ribeaupville). On est maintenant dans la dernière phase avant avis du Préfet.

SIRS : 6 novembre 2020 :

Budget : 140 000 € (990 €/élève)

Projet d'achat de tablettes

Problèmes soulevés avec la situation sanitaire : port du masque rendant l'apprentissage de la lecture plus difficile...

Conseil d'école : 10 novembre en vidéoconférence :

-Effectifs en baisse, (86 élèves en sept 2020 contre 94 en sept 2019, 83 prévus en sept 2021), règlt intérieur . Présentation du projet d'école et du PPMS.

CCPV

19/11/2020 : Conseil Communautaire

Présentation du projet « Interreg » par Mmes Hanquier et Fumery, du Conseil Départemental : service médico-social itinérant. Recherche de lieux d'accueil et de référents locaux.

Acquisition d'un délaissé de voirie pour la déchetterie de Grémévillers.

Lancement d'une étude pour un plan de mobilité rural. Participation financière des entreprises donc organisation d'un service de transport ou subventionnement des services existants. Etude des besoins des usagers à lancer en 2021...

Plan de relance de l'Etat, cession de véhicules électriques au Centres Sociaux, répartition des subventions du Contrat Enfance Jeunesse, prise en charge par la CCPV de 3 places à la crèche Saverglass, convention de partenariat avec la Chambre de Commerce et d'Industrie et la Chambre des Métiers, adhésion au service de remplacement du Centre de Gestion, rappel sur la nécessité du tri des déchets, mise à disposition d'une exposition sur le PCAET (Plan Climat...)

Certificats d'Economie d'Énergie (CEE) = « cerise sur le gâteau ». Financement par les vendeurs d'énergie. Ces CEE interviennent en plus des 80% de subvention possibles (pas de 100% comme lors de l'opération précédente). Liste des travaux éligibles décidée par l'Etat.

8/12/2020 : TRINOVAL :

Présentation des coûts de fonctionnement du service et de la perspective d'instaurer des prix en fonction de la quantité (redevance incitative) ...

Redevance 2021 des ménages inchangée par rapport à 2020:

- Foyer 1 personne : 119€ TTC
- Foyer 2 personnes et plus : 235€ TTC

9/12/2020 : Développement durable et communication :

Présentation des outils de communication. Discussion sur la nouvelle version de la « Lettre ». Mise en commun éventuelle d'outils de communication (panneaux...)

Présentation par Mme Elise PELLETIER (SE60) du projet de plan d'action pour réduire les consommations d'énergie et en produire davantage. Gros challenge pour les communes de la CCPV !

17/12/2020 : Conseil Communautaire :

- Projet Oise Tourisme : enjeux touristiques et mission Thérain (piste cyclable)
- Acquisition de terrain pour la déchetterie de Grémévillers

14/01/2021 : CoPil Hétomesnil :

Exposé des projets de l'association qui gère le musée- Demande d'agrandissement des locaux- Discussion sur les besoins/moyens de la CCPV dans ces locaux- Décision de se rendre sur place le samedi 30/01- Réunion annulée /conditions sanitaires

20/01/2021 : Commission communication et développement durable :

Budget prévisionnel – Travaux de restauration de la continuité écologique des cours d'eau – Fête à DD (5 juin 2021)

25/01/2021 : Conseil communautaire

Présentation des contraintes du RGPD (protection des données) par l'ADICO – débat d'orientation budgétaire – rapport de situation sur l'égalité hommes-femmes au sein de la CCPV – Transformation des anciens locaux de l'épicerie solidaire en bureaux- Inscription de 4 collèges de la CCPV dans l'opération « Territoires éducatifs ruraux » pour favoriser la réussite des jeunes ruraux – Signature d'une charte qualité avec la chambre des métiers et de l'artisanat pour promouvoir les entreprises artisanales de la CCPV.

04/02-2021 : Commission des affaires sociales

Budget petite enfance et centres de loisirs, ouverture de la crèche Saverglass à 3 enfants hors entreprise. Soutien à l'épicerie sociale.

10/02/2021 : Commission déchets, eau et assainissement

Présentation des activités et du bilan de la recyclerie « Le Grenier Vert » : très positif

Prévision budgétaire : augmentation de la TEOM (taxe d'enfouissement des ordures ménagères)+12€/T enfouie-

Challenge : diminuer les tonnages enfouis et, plus globalement, les tonnages de déchets ; donc favoriser le compostage, le recyclage (mais prix de rachat des matières de + en + faible) et diminuer la production (emballages...) donc former les enfants, animations éducatives...

Budget global du service déchets : 2,9 millions d'euros !

18/02/2021 : Commission affaires culturelles et tourisme

Dossiers en cours : Projet d'extension de l'aire de camping de Songeons, aménagement des bords du Thérain et liaison canoé-kayak, reconduction du partenariat avec la Compagnie du Poulailier (interventions dans les écoles), projet de journalisme citoyen (enfants, adultes)

3-CCPV : TRANSFERT DE 3 COMPETENCES FACULTATIVES A PROFIT DU SYNDICAT MIXTE DE L'AMENAGEMENT DE GESTION ET DE VALORISATION DU BASSIN DE BRESLE

Madame le Maire fait lecture du courrier daté du 4 décembre concernant le transfert de trois compétences complémentaires au profit de l'aménagement de gestion et de valorisation du bassin de la Bresle (SMAB) :

La Loi du 27 Janvier 2014 de modernisation de l'action publique territoriale et l'affirmation des métropoles (MAP-TAM) a créé une nouvelle compétence relative à la gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations (GEMAPI).

Dans le cadre du renforcement des compétences de l'intercommunalité, la loi du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la république (NOTRe) a prévu que la compétence GEMAPI devienne une compétence lé-

gale obligatoire au profit des Etablissements Publics de Coopération Intercommunale (EPCI) à fiscalité propre (FP), et ce à compter du 1er janvier 2018.

À cette compétence obligatoire, peuvent être rattachées, dans un souci de cohérence de l'action territoriale, un certain nombre de compétences facultatives dites « hors-GEMAPI » qui concourent également à la gestion équilibrée de la ressource en eau au sein du grand cycle de l'eau.

Aux termes de la délibération en date du 5 mars 2020, le Conseil communautaire de la Communauté de communes de la Picardie Verte a décidé de se doter de trois de ces compétences facultatives, détenues à ce jour par les communes, en vue de les transférer au syndicat mixte de l'aménagement de gestion et de valorisation du bassin de la Bresle (SMAB).

- La maîtrise des eaux de ruissellement ou la lutte contre l'érosion des sols (item 4°);
- La mise en place et l'exploitation de dispositifs de surveillance de la ressource en eau et des milieux aquatiques (item 11°);
- L'animation et la concertation dans le domaine de la gestion des milieux aquatiques et de la prévention des inondations sur une échelle hydrographique cohérente (item 12°).

Conformément à l'article L.5211-17 du Code Général des Collectivités Territoriales, les Conseils municipaux des communes membres de la Communauté de communes, doivent donc désormais se prononcer par délibérations concordantes sur le transfert de ces trois compétences.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré :

Approuve le transfert de trois nouvelles compétences hors-GEMAPI, mentionnées aux items 4, 11 et 12 de l'article L.211-7 du Code de l'environnement, à la Communauté de commune de la Picardie Verte.

AUTORISE Le Maire à prendre toute décision et à signer tous les actes relatifs à l'exécution de la présente délibération.

4- PLAN DE FORMATION DES ELUS

Madame le Maire rappelle le courrier de la Préfecture concernant la formation des élus municipaux.

Madame le Maire propose à l'assemblée que chaque élu puisse bénéficier, pour la durée du mandat, des droits à la formation selon ses souhaits.

La prise en charge de la formation des élus se fera selon les principes suivants :

- agrément des organismes de formation ;
- dépôt préalable aux stages de la demande de remboursement précisant l'adéquation de l'objet de la formation avec les fonctions effectivement exercées pour le compte de la commune ;
- liquidation de la prise en charge sur justificatifs des dépenses ;
- répartition des crédits et de leur utilisation sur une base égalitaire entre les élus.

Les thèmes privilégiés seront, notamment en début de mandat :

- Les fondamentaux de l'action publique locale
- Les formations en lien avec les délégations et/ou l'appartenance aux différentes commissions
- Les formations favorisant l'efficacité personnelle (prise de parole, bureautique, gestion des conflits ...)

Il est proposé qu'une enveloppe budgétaire d'un montant égal à 10% (2 % à 20 % autorisés) des indemnités de fonction soit consacrée chaque année à la formation des élus.

Chaque année, un débat aura lieu au vu du tableau récapitulatif des formations suivies annexé au compte administratif.

Le Conseil municipal,

Après avoir entendu l'exposé de Madame le Maire décide à l'unanimité

- d'adopter la proposition de Madame le Maire
Le montant des dépenses liées à la formation des élus locaux sera donc plafonné à 2 200 €.
- d'inscrire au budget les crédits correspondants.

5-CONVENTION FOURRIERE

Madame le Maire informe que la convention avec SPA est arrivée à échéance. Une nouvelle convention a été signée avec le Prestataire SACPA. Tout animal trouvé sur la voie publique peut être pris en charge par ce prestataire sous réserve qu'il soit contacté par un responsable communal.

6- CCPV – CONVENTION DE PARTENARIAT « EPICERIE SOLIDAIRE DE LA PICARDIE VERTE »

Madame le Maire fait lecture de la convention l'épicerie solidaire de la Picardie Verte :

Le Centre Social Rural du canton de Grandvilliers, gestionnaire de l'épicerie solidaire de la Picardie Verte a pour objectif d'apporter une aide, principalement alimentaire, aux administrés en difficulté économique et de proposer un accompagnement individuel et ou collectif .

L'épicerie solidaire assure la collecte et la redistribution de produits alimentaires moyennant une participation financière pour les bénéficiaires (10 à 30% du prix moyen en grande surface)

La commune s'engage à s'acquitter des factures reçues trimestriellement selon le mode de calcul suivant : 8 €/mois et par usager ayant bénéficié de l'épicerie solidaire.

Après concertation, les membres du Conseil municipal autorisent Madame le Maire à signer la convention.

7- CONVENTION DE GROUPEMENT DE COMMANDES ENTRE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LA PICARDIE VERTE ET LES COMMUNES POUR LA VERIFICATION DES EXTINCTEURS (ANNEE 2021)

Madame le Maire fait lecture de la convention de groupement de commandes entre la Communauté de Communes et la commune pour la vérification annuelle des extincteurs, des blocs sécurité, la maintenance des alarmes de type 4 ainsi que les fournitures diverses.

La convention définit les modalités du groupement de commandes, la CCPV assurant le suivi de la commande, l'exécution de la prestation et la gestion des problèmes liés à l'ensemble de la prestation dans les communes.

Le groupement pour la vérification annuelle des extincteurs, des blocs de sécurité et la maintenance des alarmes de type 4 et le changement des extincteurs est d'une durée de 1 an.

Après concertation les membres du Conseil municipal décident à l'unanimité d'autoriser Madame le Maire à signer la convention.

8- CONVENTION DE GROUPEMENT DE COMMANDES ENTRE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LA PICARDIE VERTE POUR L' ACHAT DE DEFIBRILATEURS, ACCESSOIRES ET MAINTENANCE POUR L'ANNEE 2021

Madame le Maire fait lecture de la convention de groupement de commandes entre la Communauté de Communes et la commune pour l'acquisition de défibrillateurs et accessoires de maintenance.

La convention définit les modalités du groupement de commandes, la CCPV assurant le suivi de la commande, l'exécution de la prestation et la gestion des problèmes liés à l'ensemble de la prestation dans les communes. Le groupement pour l'achat, la maintenance et les consommables est d'une durée de 1 an.

L'entreprise retenue est SCHILLER France (ULLY SAINT GEORGES) .

Après concertation les membres du Conseil municipal décident :

- de sélectionner le choix n°1 : fourniture avec armoire extérieure, l'initiation et la pose pour un montant de 1 778.HT
- d'autoriser Madame le Maire à signer la convention
- d'inscrire cette opération d'investissement au budget communal 2021

9-RECRUTEMENT SUITE AU DEPART DE LA SECRETAIRE DE MAIRIE

Madame le Maire informe les membres du Conseil municipal du départ de Mme Daveaux, secrétaire de mairie, très prochainement.

Madame le Maire expose les différents dispositifs pour procéder au recrutement.

Après concertation les membres du Conseil municipal décident à l'unanimité :
-de créer un poste d'adjoint administratif de 15 heures par semaine.

10- GROUPEMENT DE COMMANDES SE60– ACHAT D'ELECTRICITE ET SERVICES ASSOCIÉS

Madame Maire rappelle que depuis le 1er janvier 2016, des tarifs réglementés de vente d'électricité pour les bâtiments et équipements supérieurs à 36 kVA dits tarifs « jaunes » et « verts » ont été supprimés.

Cette suppression des tarifs réglementés de vente implique une obligation de mise en concurrence pour les acheteurs soumis aux règles du Code de la Commande Publique.

Les sites au « tarif bleu » (puissance souscrite de moins de 36kVA) sont, depuis la loi 2019-1147 du 8 novembre 2019 relative à l'énergie et au climat, également concernés par cette obligation pour les collectivités employant 10 agents ou plus ou dont le bilan annuel excède plus de 2 millions d'euros.

Le Syndicat d'Energie de l'Oise (SE60) a constitué un groupement de commandes d'achats d'électricité et de services associés dont il est le coordonnateur, par délibération en date du 28 juin 2017.

Ce groupement de commandes permet à ses membres non seulement d'effectuer plus efficacement les opérations de mise en concurrence et d'obtenir des meilleurs prix, mais également d'assurer une maîtrise de leur consommation d'énergie.

Une fois le marché attribué, chaque adhérent au groupement achète directement son électricité en fonction de ses besoins auprès des fournisseurs retenus, sur la base des prix négociés, durant toute la durée des marchés.

Afin de bénéficier des marchés résultant de cette procédure mutualisée pour les besoins de la commune, il est proposé d'adhérer au groupement de commandes du SE60 .

Le Conseil municipal à des membres présents et représentés :

Vu la loi 2019-1147 (énergie et climat) du 8 novembre 2019

Vu la loi NOME (Nouvelle Organisation du Marché de l'Energie) du 7 décembre 2010 et la loi de consommation du 17 mars 2014 prévoyant la fin des Tarifs réglementés de gaz et d'électricité.

Vu le code général des collectivités territoriales. Vu le Code de la commande publique.

Vu les statuts du Syndicat d'Energie de l'Oise.

Vu la délibération du comité Syndical du SE60 du 28 juin 2017.

Vu la délibération du Bureau du 17 novembre 2020, Vu l'acte constitutif du groupement de commande électricité, coordonné par le SE60 et institué pour une durée illimitée.

Après en avoir délibéré,

- autorise l'adhésion de la commune au groupement d'achat d'électricité et de services associés coordonné par le SE60 pour : l'ensemble de ses sites (de type C1 à C5)
- accepte les termes de l'acte constitutif du groupement de commande annexé à la présente délibération.
- autorise Madame le Maire à donner mandat au SE60 pour obtenir auprès du fournisseur historique du membre et du gestionnaire de réseau l'ensemble des caractéristiques des points de livraison nécessaires à l'élaboration du Dossier de Consultation des Entreprises
- autorise le Président du SE60 à signer les marchés et/ou accords-cadres et marchés subséquents issus du groupement et ce sans distinction de procédures ou de montants lorsque les dépenses seront inscrites au budget.

- autorise Madame le Maire à prendre toutes mesures d'exécution de la présente délibération

11- PROGRAMMATION DES REUNIONS

1-Commissions internes

Les membres du conseil, après concertation décident de programmer les réunions suivantes :

Commission des finances	1 ^{er} mars 2021 à 14h00
Commission des Affaires sociales	16 mars 2021 à 20h00
Commission de communication	9 mars 2021 à 20h00
Conseil Municipal	23 mars 2021 à 20h00

2-Présentation d'un projet éolien sur le territoire communal

Madame le Maire informe que la société VENTELYS propose de présenter à la mairie un projet de développement éolien possible sur le Territoire de la Neuville-sur-Oudeuil.

Après concertation, les membres du Conseil acceptent qu'une réunion soit prévue prochainement avec la société pour la présentation de ce projet

DIVERS :

Soutien financier : Madame le Maire fait lecture du courrier d'un administré sollicitant une aide financière exceptionnelle. Les membres du Conseil municipal décident d'attribuer une aide de 500 €.

Circulation/nuisances-déchets bords de route : Les membres du Conseil municipal soulèvent les problèmes de vitesse, de stationnement et des nuisances sonores ainsi que des déchets dans les bordures de route. Madame le Maire propose de programmer une date de réunion de la commission d'environnement lors du prochain Conseil municipal

Dossier mise en péril maison rue d'Achy : Le dossier est en cours de traitement. La demande pour procédure de nomination d'un curateur par auprès du tribunal est en cours.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h45.